

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1942)

Heft: 7

Rubrik: Wettbewerb = Concours = Concorso

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wettbewerb

**zur Erlangung von Entwürfen für ein
MOTTA-DENKMAL
in Bern.**

Das Komitee pro « Monumento Motta a Berna e Fondazione Svizzera Giuseppe Motta » eröffnet im Auftrag der Vereinigung Pro Ticino und im Einvernehmen mit dem Eidg. Departement des Innern und des Gemeinderates der Stadt Bern einen freien Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Denkmal für den verstorbenen Bundesrat Giuseppe Motta in Bern.

Die Unterlagen können gegen Hinterlage von Fr. 10.— beim Stadtplanungsamt der Stadt Bern, Bundesgasse 40 bezogen werden. Die Hinterlage wird allen Teilnehmern am Wettbewerb, die einen programmgemässen Entwurf rechtzeitig eingesandt haben, zurück-bezahlt.

Postcheckkonto III. 3588. Städt. Bauamtskasse I, Bern.

Dem Preisgericht steht eine Summe von Fr. 12,000.— für die Prämierung der besten Entwürfe zur Verfügung.

Die mit der Beurteilung der einlangenden Entwürfe betraute Jury ist wie folgt zusammengesetzt :

Präsident : Herr A. Brenni, Architekt BSA, Bern ;
Herr H. Hubacher, Bildhauer, Zürich ;
Herr E. E. Strasser, Architekt, Stadtplaner, Bern ;
Herr A. Giacometti, Kunstmaler, Präs. der eidg.
Kunstkommission, Zürich ;
Herr J. Probst, Sculpteur, Peneys-Genève.
Suppleanten : Herr C. Reymond, Sculpteur, Lutry (Vaud) ;
Herr M. Musso, Präs. des Arbeitsausschusses, Zürich.

Concours

en vue de l'érection d'un monument à

**GIUSEPPE MOTTA
à Berne.**

Le Comité « Pro Monumento Motta a Berna e Fondazione Svizzera Giuseppe Motta » organise au nom de l'association Pro Ticino, d'entente avec le département fédéral de l'intérieur et le Conseil municipal de la ville de Berne, un concours en vue d'obtenir des projets pour un monument au conseiller fédéral, feu Giuseppe Motta, à Berne.

Ces documents pourront être obtenus moyennant un dépôt de fr. 10.— auprès du « Stadtplanungsamt » de la ville de Berne, rue fédérale 40. Cette somme sera remboursée à tous les participants qui auront envoyé à temps un projet répondant aux conditions du concours.

Compte de chèque postal : III. 3588. Städt. Bauamtskasse I, Bern.

Les meilleurs projets seront primés par le jury, qui dispose à cet effet d'une somme de fr. 12,000.—

Concorso

per un progetto di un Monumento a

**GIUSEPPE MOTTA
in Berna.**

Il Comitato « Pro Monumento Motta a Berna e Fondazione Svizzera Giuseppe Motta » per incarico dell'Associazione Pro Ticino e d'intesa con il Dipartimento Federale degli Interni e con il Consiglio Comunale della Città di Berna, bandisce un libero concorso per un monumento da erigersi in Berna al defunto Consigliere Federale Giuseppe Motta.

I piani del concorso possono essere ritirati al « Stadtplanungsamt » della Città di Berna, Bundesgasse 40, previo deposito di Fr. 10.— Tale deposito sarà rimborsato a tutti quegli artisti che avranno inoltrato in tempo utile un progetto conforme al programma.

Conto Chèques III. 3588. Städt. Bauamtskasse I, Berna.

La Giuria dispone di una somma di Frs. 12,000.— per la premiazione dei migliori progetti.



Ernest HUBERT, Paris-Berne.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués à Estavayer, 4 juillet 1942

Présidence : Karl Hügin, président central.

Sont présents :

- a) du comité central : Blailé, Burgmeier, Bolens, Clément et le secrétaire. Prochaska, excusé.
- b) 34 délégués de 14 sections détenant 40 voix.

Le président central ouvre la séance à 14.15 h. et exprime le vœu que ces journées ne soient pas seulement consacrées au travail mais aussi au plaisir. Il désire voir traités d'une manière objective les objets à l'ordre du jour.

Il rappelle les membres décédés depuis la dernière assemblée, soit : William Aubert, peintre, La Chaux-de-Fonds ; Otto Abrecht, peintre, Frauenfeld (section de Berne) ; Carl Suter, architecte, Lucerne ; B. de Haller, peintre, Morges ; James Vibert, sculpteur, Genève ; Otto Lüssi, peintre, Ascona (section de Zurich) et Prof. G. Gull, architecte, Zurich.

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Comme rapporteurs sont désignés : A. W. Duss (langue allemande) et A. de Siebenthal (langue française).

Sont nommés scrutateurs : Arnold Huggler, Zurich et Paulo Röthlisberger, Neuchâtel.

Lecture est donnée dans les deux langues par Détraz du rapport annuel.

Burckhardt, Bâle, remercie pour les efforts faits pour le développement de l'*Art suisse*. Le président serait heureux d'avoir une collaboration plus active de la part des membres. Le rapport est adopté.

Les comptes sont présentés par Détraz à titre de caissier central et acceptés par l'assemblée. Le passage du rapport des vérificateurs, constatant que le caissier central n'est pas toujours appuyé comme il se devrait par les caissiers des sections, est souligné.

Election de 4 membres du comité central. Il y a trois démissions : Blailé, Bolens et Prochaska, et un décès, Vibert.

Hügin remercie les membres démissionnaires et les assure de son amitié. Il lit l'art. 18 des statuts et donne lecture des noms des candidats présentés par les sections. L'assemblée des délégués n'est compétente que pour faire des propositions à l'assemblée générale.

Ont été proposés par les sections :

Bâle : Ernest Suter,	Genève : A. Mairet,
Berne : F. Giauque,	Saint-Gall : Ch. A. Egli,
Neuchâtel : Léon Perrin,	Paris : A. Holy.

Crivelli (Tessin) verrait avec plaisir le Tessin représenté au C. C.

Steck, Berne, propose que l'assemblée discute d'abord le point 10 de l'ordre du jour (modification éventuelle des statuts, proposition de Bâle) avant de compléter le C. C.

Hügin fait remarquer que l'assemblée générale est seule compétente pour modifier les statuts et propose d'interrompre la séance pendant quelques minutes pour permettre aux sections de discuter et de s'entendre sur les 4 nominations à faire. Il observe que la candi-